

AVEZ-VOUS OBTENU UN ASILE?

Si c'est le cas, vous souhaitez peut-être effectuer les opérations suivantes :

1. Demander des prestations.

En tant qu'asilé, vous pourriez bénéficier des prestations telles qu'une assurance maladie, de l'aide à la recherche d'un emploi, des cours d'anglais, etc. **Introduire la demande et bénéficier de ces prestations n'affecteront pas votre statut d'asilé.** Vous disposez d'un délai limité pour demander ces prestations après la date à laquelle vous avez reçu l'asile. Diverses agences offrent des avantages aux asilés. Si vous vivez dans le Maryland, pour prendre rendez-vous avec un bureau près de chez vous ou pour en savoir plus, veuillez contacter le Projet d'assistance aux asilés au (240) 284-3306 ou asyleeoutreach@hias.org. Si vous vivez dans un autre État, visitez www.acf.hhs.gov/orr/map/find-resources-and-contacts-your-state pour contacter une agence de réinstallation près de chez vous.

2. Obtenir plus de documents.

Vous pouvez immédiatement demander une carte de sécurité sociale sans restriction auprès de n'importe quel bureau de sécurité sociale. Pour plus d'informations, visitez le site www.ssa.gov ou appelez le 1-800-772-1213. En outre, bien que vous soyez autorisé à travailler aux États-Unis tant que vous bénéficiez du statut d'asilé, vous pouvez demander un document d'autorisation d'emploi (EAD ; également appelé permis de travail). Pour en savoir plus, visitez le site www.uscis.gov/i-765. Enfin, il se peut que vous ayez besoin d'une fiche I-94 pour bénéficier de certaines présentations. Pour prendre rendez-vous afin d'en obtenir, veuillez appeler l'USCIS (800-375-5283), expliquez que vous avez obtenu l'asile et demandez un rendez-vous InfoPass.

3. Demander, si possible, l'asile pour les membres de votre famille.

Vous pouvez demander un statut d'asile dérivé pour votre conjoint et vos enfants. Vous devez avoir été marié avant la date à laquelle vous avez obtenu l'asile, et votre/vos enfant(s) doit/doivent avoir moins de 21 ans au moment où vous présentez votre demande d'asile. Vous disposez de deux ans à compter de la date à laquelle vous avez obtenu l'asile pour demander que les membres de votre famille vous rejoignent en tant qu'asilé. Pour plus d'informations, visitez le site www.uscis.gov/i-730.

4. Introduire une demande de résidence permanente légale.

Après avoir été physiquement présent aux États-Unis pendant un an après la date à laquelle vous avez obtenu l'asile, vous pouvez demander la résidence permanente légale (une carte verte). Cinq ans après la date de début de résidence figurant sur votre carte verte, vous pouvez demander la citoyenneté américaine. Pour en savoir plus, parlez-en à un avocat spécialisé en immigration ou visitez le site www.uscis.gov/i-485.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ LE SITE
ASYLEEOUTREACH.ORG/EVENTS/ POUR ASSISTER À UNE ORIENTATION
NATIONALE EN LIGNE SUR LES PRESTATIONS AUX ASILÉS

Suivez-nous sur Facebook à [@asyleeoutreach](https://www.facebook.com/asyleeoutreach)

